



INTERNATIONAL SKI INSTRUCTORS ASSOCIATION  
INTERNATIONALER SKILEHRERVERBAND  
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MONITEURS DE SKI

---

# Règlement relatif aux cotisations

Le règlement relatif aux cotisations régit les cotisations devant être versées par les membres.

Cette version (modifications dans l'alinéa 2) a été approuvée lors de l'assemblée des délégués du 22 mai 2008 à Jesolo/Italie.



## § 1 Moyens financiers

Les moyens financiers de l'**ISIA** proviennent des cotisations des membres, de dons et de contributions de coopération.

## § 2 Cotisation annuelle

Chaque membre verse spontanément une cotisation annuelle pour chaque moniteur de ski et de sports de neige qui, en accord avec la norme minimum ISIA, est en droit de recevoir le timbre ISIA ou l'**ISIA Card**. Le montant de la cotisation est déterminé par l'assemblée des délégués et s'élève actuellement à :

- jusqu'à 500 moniteurs de ski, une cotisation de base d'un montant de CHF 750.-, au-delà, CHF 1,50 de plus par moniteur de ski.

L'échéance pour le règlement des cotisations de l'exercice suivant est le 1<sup>er</sup> octobre. Les cotisations doivent être versées sur le compte de l'**ISIA**.

## § 3 Obligations

Les cotisations sont maintenues à un montant qui permet à l'**ISIA** de remplir ses obligations administratives et les tâches qui lui sont confiées par l'assemblée des délégués.

L'**ISIA** n'est responsable à l'égard de tiers que dans la limite de ses biens. Une contribution complémentaire de la part de ses membres est exclue.

Les associations nationales de moniteurs de ski qui sont en retard dans le paiement de leurs cotisations ne pourront recevoir les timbres qu'au moment où elles se seront acquittées de leurs dettes et/ou de leurs cotisations.

## § 4 Dettes de cotisation/Exclusion

Si une association affiliée ne paie pas sa cotisation, elle perd son droit de vote jusqu'au paiement de sa dette. En cas de retard de paiement de deux ans, l'assemblée des délégués peut exclure le membre retardataire.

Cette version (modifications dans l'alinéa 2) a été approuvée lors de l'assemblée des délégués du 22 mai 2008 à Jesolo/Italie.



---

Association Internationale des Moniteurs de Ski  
Hühnerhubelstrasse 95, CH-3123 Belp

Tél. +41 (0)31 810 41 11  
Fax +41 (0)31 810 41 12

info@isiaski.org  
www.isiaski.org